

Le Plan interfrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales : une avancée pour les femmes

Le titre du nouveau *Plan interfrancophone*³ nomme explicitement les violences faites aux femmes comme sexistes. Après des années de plans d'action de lutte contre les violences entre partenaires – comme si c'était un phénomène entre partenaires égaux et de sexe douteux – ce titre souligne le caractère sexué des violences et leur racine dans l'inégalité entre les femmes et les hommes. Le sexisme, en tant que système d'oppression, est nommé comme responsable, ce qui laisse espérer que le *Plan interfrancophone* ne se contentera pas de lutter contre de simples symptômes, mais d'attaquer les violences à leur racine afin de réellement les diminuer, voire les faire disparaître. Il semblerait qu'avoir une Ministre des droits des femmes⁴ et non seulement une Ministre chargée de l'égalité des chances permet un langage plus militant. En tout cas, c'est tout à fait dans l'esprit de la Convention d'Istanbul qui souligne que violence et inégalité sont intrinsèquement liées et que lutter contre l'une engage à lutter contre l'autre.

L'élargissement du champ d'action vers plus de formes de violences est également une évolution positive. Les plans d'action nationaux précédents se sont malheureusement limités à une lutte contre les violences entre partenaires, et à la dernière édition, contre les mariages forcés, mutilations génitales féminines et violences liées au soi-disant honneur. Par conséquent, les besoins de services luttant contre les violences sexuelles, qui touchent particulièrement de manière inégalitaire les femmes et les filles, ont été négligés depuis des années. Le *Plan interfrancophone* inclut des provisions par rapport aux violences envers les enfants, notamment quand ils sont témoins des violences conjugales entre leurs parents, les violences sexuelles, et plus globalement les violences de genre. Les violences sexuelles incluent explicitement le viol, le harcèlement sexuel et la prostitution. Voir la prostitution définie comme une forme de violence sexuelle interpelle en ce sens que le politique privilégie là une position qui ne fait pas encore l'unanimité dans les mouvements des femmes et est source de tensions.

Le *Plan interfrancophone* se base sur des recherches scientifiques. C'est non seulement une belle valorisation des ressources investies dans diverses enquêtes, mais présage aussi une orientation plus pointue des mesures. En outre, de nouvelles enquêtes et études sont prévues ou déjà en cours, sur la prévalence des violences, la prostitution, la législation en matière de harcèlement sexuel, les mesures de lutte contre les violences basées sur le genre déjà en place, et les coûts de ces violences. Il reste à espérer que les gouvernements signataires utilisent leur influence auprès de l'Institut pour l'Égalité, commanditaire de l'enquête nationale sur les prévalences des violences, afin que celui-ci applique une définition et une opérationnalisation des violences en concordance avec la Convention d'Istanbul afin d'éviter des chiffres biaisés comme nous les avons vus lors de la

¹ Directrice de Garance

² Chargée de projets au CEFA asbl

³ Adopté le 1^{er} juillet 2015 par la COCOF, la FWB, et la Région Wallonne

⁴ Cf. analyse (CEFA, 2015) des mêmes auteures : *Nouvelles balises de la lutte contre les violences faites aux femmes*

dernière édition en matière de violences sexuelles⁵.

Mais l'aspect le plus positif (et le plus attendu par les mouvements des femmes et le secteur associatif) est sans doute que le Plan engage les pouvoirs publics à financer des services déjà existants et trop souvent obligés de fonctionner avec des bouts de ficelles pour la survie quotidienne. Le GAMS, Intact, le Réseau Mariage-Migration, Praxis, Sürya, la ligne d'écoute hispanophone et les maisons d'accueil spécialisées seront soulagés d'apprendre que leur existence est assurée pour les années à venir. Au même moment, le financement de services supplémentaires est prévu, entre autres pour accompagner les auteurs de violence, les plateformes wallonnes en matière de mariages forcés et violences liées au soi-disant honneur, les services ambulatoires d'aide aux victimes en Wallonie, et l'aide aux personnes prostituées (par la mise en oeuvre du décret de 2014).

Ce renforcement du secteur d'aide se voit particulièrement bien par rapport à l'aide aux victimes de violence conjugale. Le Plan prévoit d'élargir l'horaire et les thématiques couverts par la ligne d'écoute violence conjugale. De même, il vise à augmenter le nombre de places dans les maisons d'accueil en général ainsi que le nombre de maisons d'accueil spécialisées pour accompagner les femmes victimes de violence conjugale en particulier. En effet, depuis des années, les maisons d'accueil croulent sous les demandes d'hébergement de ces femmes, avec comme conséquence des longues listes d'attente et un manque de sécurité inquiétant pour les femmes et leurs enfants. La Belgique francophone est loin d'atteindre la recommandation du Conseil de l'Europe de mettre à disposition une place d'hébergement familial (donc pour une femme et ses enfants) par 10 000 habitant.e.s⁶. En effet, si on part de l'idée qu'en moyenne une femme et deux enfants cherchent à se réfugier dans une maison d'hébergement, il faudrait 180 lits pour la région bruxelloise (actuellement 58 lits ou 32% de la recommandation) et 552 places en région wallonne (actuellement 225 ou 41% de la recommandation). C'est louable que les gouvernements actuels veuillent commencer à combler ce manque. Un seul bémol, ou plutôt une amélioration à suggérer, est le besoin de plus de places d'hébergement avec adresse secrète. Au même moment, le Plan mise sur l'accompagnement des enfants témoins de violence conjugale, que ce soit pendant un hébergement avec leurs mères en maison d'accueil ou en accompagnement ambulatoire. Cela aidera certainement à prévenir des séquelles à long terme, même à l'âge adulte, que ce soit une vulnérabilité accrue des enfants témoins ou la transmission intergénérationnelle des violences. Toutes ces mesures renforcent le secteur et aident à diminuer le danger pour les femmes victimes de violence et leurs enfants.

Comme une minorité des victimes de violence conjugale sont des hommes, pour qui aucun service spécialisé n'existe à cette date, le Plan envisage de financer la prise en charge de ces hommes dans

5 Un changement de méthodologie par rapport aux deux premières enquêtes nationales a focalisé les questions sur la violence conjugale, réduisant le nombre d'items opérationnalisant la prévalence des violences sexuelles à deux formes de violence sexuelle à deux (attouchements sexuels forcés, rapports sexuels non désirés), comparé à 24 items dans les deux éditions précédentes. Non seulement les chiffres ne sont plus comparables, mais cela a mené à un sous-rapportage des violences sexuelles : en 1998, 44% des femmes déclarent avoir vécu au moins une des 24 formes de violence sexuelle au cours de leur vie, contre seulement 5,6% en 2010. Pourtant, il y a peu de raisons de croire que les violences sexuelles auraient radicalement diminué pendant cette période.

6 Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique Art. 23, 24, 25 et rapport explicatif.

des maisons d'accueil. Des auteurs de violence conjugale éloignés de leur domicile par une injonction d'un.e juge doivent également être hébergés dans des maisons d'accueil. Même si c'est une intention louable, nous nous posons des questions sur la demande pour de telles places d'accueil. En effet, aux Pays-Bas, des maisons d'hébergement pour hommes victimes de violence intrafamiliales ont été créées il y a quelques années, et les premières évaluations ont démontré qu'elles sont peu utilisées, surtout par des hommes menacés par des mariages forcés ou des violences liées au soi-disant honneur⁷. D'autres manques que le Plan veut pallier : des places d'accueil spécifiques en cas de mariage forcé et des structures d'aide et d'accueil pour des jeunes victimes de violence de genre. Entre autres, le Plan veut examiner la faisabilité d'accueillir ces jeunes dans des familles d'accueil.

Le Plan veut aussi atteindre une meilleure collaboration entre le secteur de l'enfance et les services d'aide aux victimes spécialisés qui promet d'éviter des situations actuellement en place où des femmes victimes de violence conjugale peuvent se voir pénalisées par les services ciblant le bien-être des enfants d'exposer leurs enfants à cette violence, au lieu que ces services les soutiennent pour pouvoir en sortir. Ou encore les mères qui souhaitent protéger leurs enfants contre les abus sexuels de la part de leur partenaire et qui reçoivent peu de soutien, voire des bâtons dans les roues, de professionnel.le.s focalisé.e.s uniquement sur le bien-être de l'enfant et négligeant les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Un autre cheval de bataille du Plan est le renforcement de l'EVRAS. Cependant, cette évolution reste à prendre avec précaution. Tout d'abord, les problèmes structurels de l'EVRAS sont loin d'être résolus (durée et fréquence trop courtes des animations, résistance des écoles et parents), et il semble prématuré de lui rajouter des missions aussi importantes. De plus, le *Plan interfrancophone* parle beaucoup des outils et formations à mettre en place pour renforcer les compétences des animatrices/teurs EVRAS, mais peu des moyens financiers et humains nécessaires pour répondre aux nouvelles missions. Car des animations EVRAS qui doivent désormais commencer dans l'enseignement fondamental et inclure comme thématiques le sexisme, les violences dans les relations amoureuses, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines et les violences liées au soi-disant honneur multiplient le nombre d'heures d'animation et le personnel encadrant nécessaire. Mais il nous semble aussi que l'EVRAS actuelle fonctionne sur un modèle trop orienté vers l'information et la sensibilisation pour pouvoir prendre en charge une mission de prévention réelle des violences. Il faudrait former les intervenant.e.s à cette approche, développer des outils d'animation spécifiques et revoir le dispositif dans son intégralité pour accommoder toutes les nouvelles missions. Le Plan semble viser une approche modulaire et additive, et non une approche globale cohérente. Ainsi, l'EVRAS risque de devenir un ramassis de toutes les missions et problématiques que les écoles ne savent pas amener toutes seules dans les classes, ce qui met à mal son efficacité et son acceptation dans le milieu scolaire.

7 Depuis 2008, quelques villes néerlandaises ont mis en place des maisons d'accueil pour hommes victimes de violence conjugale. D'une première évaluation, on retient que le taux d'occupation est plutôt bas, comparé à la sur demande pour les maisons d'accueil pour femmes. 40% des hommes accueillis sont victimes de la part de leur (ex)-partenaire, et parmi ces victimes, beaucoup sont violentés par plusieurs membres de la famille à la fois, souvent dans le contexte des violences liées au soi-disant honneur (Anita C. Nanhoe: Pionieren in de mannezzorg. 2011 (disponible sur <http://www.huiselijkgeweld.nl/doc/Rapport%20Pionieren%20Mannenopvang.pdf>)

Nous saluons les nombreuses améliorations et évolutions prometteuses que le nouveau *Plan interfrancophone* apporte à la lutte contre les violences sexistes : le secteur associatif se voit ainsi reconnu et renforcé, et des démarches sont ou seront entreprises pour développer les compétences et la capacité d'action des professionnel.le.s malgré certains bémols, certains manques et flous déjà partiellement pointés ici, et développés dans une autre analyse.⁸

⁸ Cf. analyse (CEFA, 2015) des mêmes auteurs : *Du plan interfrancophone à un réel plan global...*